



## Compromis de vente et bornage

Par **warisse**, le **16/07/2009** à **02:30**

Bonjour,

j'ai signé un compromis de vente le 25 juin 2009 pour acquérir un terrain constructible.  
sur le compromis, l'adresse du bien est erronée, alors que les références cadastrales sont  
bonnes, le compromis est il valide ?

un géomètre devant arpenter et border le terrain nous précise qu'il existe une différence entre  
le cadastre et son arpentage, les voisins ont mis leurs clôtures sur mon futur terrain, perte de  
80m<sup>2</sup> sur 810m<sup>2</sup>, quels sont les recours ?